

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2005

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse - ESPANET André (Adjoints)
ROUANET Christian – BELOTTI Michel - LE PENVEN Françoise - VANPARYS Odette

Madame GOMEZ Jacqueline donne pouvoir à Madame POLASTRO Maryse

Absents excusés : CHABERT Raphaël - CAZORLA Jean-Luc - ARNIAUD Gérard - SALIGNAC Elisabeth

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A PASSER AVEC CEGELEC SUD-EST – ZA ROURABEAU

Après avoir entendu le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance du 09 Novembre 2005, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien de l'éclairage public à passer avec CEGELEC Sud - Est à compter du 01 Janvier 2006.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL SITUE 36 GRAND'RUE – 1^{er} ETAGE

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** de renouveler le bail de location conclu avec Madame HARK Barbara, avec un effet rétroactif au 01 janvier 2005, pour une durée de trois, six ou neuf ans renouvelable par tacite reconduction.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le dit bail et toutes pièces y relatives.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE SERVANT DE SALLE DE RESTAURANT AU BAR RESTAURANT DE LA MAIRIE

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** de renouveler le bail de location conclu avec la « SARL Bar Restaurant de la Mairie » représentée par Monsieur CINQUINI Jean-Claude, domicilié 22, Grand'Rue à Saint Paul Lez Durance pour une durée de trois, six ou neuf ans renouvelable par tacite reconduction.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le dit bail et toutes pièces y relatives.

DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLES FORMULEE PAR LA SCI-GDS REPRESENTEE PAR MONSIEUR GARD RENE- ZA ROURABEAU

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** de vendre à la SCI-GDS les parcelles cadastrées :
 - Section C n°103 d'une contenance de 390 m²
 - Section C n°104 d'une contenance de 3 560 m²
 - Section C n°107 d'une contenance de 2 420 m²Soit un total de 6 370 m² au prix de 1,20 € le m².
- **DIT** Que si la proposition est acceptée par Monsieur GARD René représentant la SCI-GDS, l'acte sera passé par Maître DOUCIERE Notaire à Peyrolles en Provence.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte et toutes pièces y relatives.

PROTECTION DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE – PROGRAMME DE TRAVAUX DES FORESTIERS SAPEURS – EXERCICE 2006

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** de procéder sur une partie du territoire à des travaux d'entretien sur le CO 220.
- **SOLLICITE** l'intervention du Conseil Général pour la réalisation des ces travaux.

AVIS SUR LA DEMANDE FORMULEE PAR LE COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE EN VUE D'ETRE AUTORISE A EXPLOITER UNE INSTALLATION APPELEE « LA ROTONDE » - ENQUETE PUBLIQUE DU 28/11/2005 au 29/12/2005 INCLUS

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **EMET** un avis favorable à la demande formulée par le CEA pour l'exploitation d'une installation appelée « La Rotonde »

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE – « AIDE A L'ARCHIVAGE » À PASSER AVEC LE CDG 13 POUR L'ANNEE 2006

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la réalisation de la prestation de service « Aide à l'Archivage » pour une durée de 5 jours, en 2006 et toutes pièces tant administratives que financières y relatives.
- **DIT** Que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2006 - article 6226.

ADOPTION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE AU 01/11/2005

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** l'actualisation du régime indemnitaire des agents de la Commune en définissant le cadre général et le contenu filière par filière.

Cette présente décision **ANNULE et REMPLACE** la délibération 59/2005.

DEMANDE DE SUBVENTIONS- ASSOCIATION SAMANTHA- ASSOCIATION A.P.O.A.E.S

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'allouer à l'Association SAMANTHA une subvention de 1000,00 € (mille Euros).
- **DECIDE** d'allouer à l'Association A.P.O.A.E.S un complément de subvention de 2000,00 € (deux mille Euros) pour l'organisation du Téléthon 2005.
- **DIT** Qu'un virement de crédit de 3000,00 € (trois mille Euros) sera effectué de l'article 61522 « Entretien de bâtiments » à l'article 6574 « Subventions à organismes de droit privé »

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.